

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 janvier 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 V 330** Vœu relatif au lancement d'une étude sur le stationnement des deux-roues motorisés.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'amendement budgétaire relatif au lancement d'une étude sur le stationnement des deux roues motorisés déposé par M. David BELLIARD, M<sup>me</sup> Anne SOUYRIS et les élus du Groupe Ecologiste de Paris ;

Considérant la croissance des déplacements en deux-roues motorisés depuis 2007 ;

Considérant que l'effort réalisé par la Mairie de Paris depuis 2008 a permis de créer 18 000 places de stationnement deux-roues motorisés ;

Considérant la charte des deux-roues motorisés datant de 2007, qui permet une tolérance de stationnement sur trottoirs, et fait appel au « discernement » des forces de l'ordre pour la verbalisation du stationnement sur trottoir ;

Considérant que la charte des deux-roues motorisés doit être revue pour prendre en compte les évolutions intervenues sur l'espace public depuis 2007 ;

Considérant que l'objectif affiché par la Mairie de Paris est de réaliser 20 000 places de stationnement supplémentaires pour les deux-roues motorisés d'ici 2020 ;

Considérant que le stationnement des deux-roues motorisés en ouvrage reste encore marginal en dépit d'une tarification incitative ;

Considérant que le nombre de deux-roues motorisés pourrait encore s'accroître dans les années à venir, le deux-roues pouvant constituer une alternative pour les particuliers ;

Considérant l'objectif d'une meilleure régulation du stationnement à l'origine de la réforme des tarifs de stationnement pour les véhicules particuliers ;

Sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris lance une étude sur l'évolution du stationnement des deux-roues motorisés à Paris, à l'horizon 2020. Cette étude aura pour but de dégager les pistes permettant de mieux réguler le stationnement des deux-roues motorisés et de proposer un cadre d'actions pour parvenir à répondre aux besoins de stationnement des deux-roues motorisés et libérer à terme les trottoirs.